Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 62 (1936)

Heft: 14

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

jubilé de cent ans exige aujourd'hui la présence d'un représentant local de Berne.

M. *Maier, ingénieur* à Schaffhouse, a été chargé par sa section d'attirer l'attention de l'assemblée des délégués sur la nécessité d'étudier une représentation des petites sections au Comité central. Ces sections comptent ensemble environ 700 membres qui, ajoutés aux membres isolés, créent un droit à deux représentants au Comité central ; elles sont néanmoins représentées actuellement par le seul membre de la Section des Grisons ; on devra songer à un redressement, à la première occasion.

On passe au vote ; M. Eichenberger, ingénieur, est élu à l'unanimité membre du Comité central.

M. *Vischer, président*, félicite M. Eichenberger et espère que sa présence au Comité central lui apportera intérêt et joie, à côté du travail demandé. Le Comité central reconnaît formellement que de prochaines élections devront permettre de tenir les engagements pris, à l'égard de la Suisse orientale particulièrement. Il appartiendra aux sections intéressées de préparer, à cette occasion, des candidatures adéquates.

Le mandat des autres membres du Comité central expire cet automne ; faute de prévoir une nouvelle assemblée des délégués pour cette année, on propose de proroger d'un an le mandat des membres du Comité. Les nouvelles élections auront alors lieu lors d'une assemblée des délégués à convoquer à Berne, à l'occasion du jubilé centenaire.

Le vote unanime, à mains levées, prolonge d'une année le mandat des autres membres du Comité central.

M. *Vischer, président*, remercie les délégués de leur confiance et ajoute que le Comité central s'efforcera de conduire les affaires de la *S. I. A.*, à l'avenir, dans le même esprit que par le passé. Comme le mandat des réviseurs des comptes échoit aussi en automne, il serait indiqué, pour les mêmes raisons, de le prolonger également d'une année. — Adopté à l'unanimité, à mains levées.

4. *Comptes de 1935 et budget pour 1936*. M. *A. Sutter, ingénieur*, rappelle le commentaire, qui accompagne l'ordre du jour et fournit les renseignements concernant la comptabilité. L'orateur relève toutefois les points suivants.

Comptes de 1935. 1. Les papiers-valeur ont été inscrits à leur cours au 31 décembre 1935, ce qui comporte un certain amortissement, avec une diminution correspondante de la fortune de la Société. 2. A l'inverse de ce qui se faisait les années précédentes, les stocks d'imprimés et de volumes de la « Maison bourgeoise » figurent pour un franc seulement ; cet amortissement radical permet l'établissement d'un bilan très simple. L'inscription des titres au cours du 31 décembre 1935 et les amortissements nous procurent indirectement une certaine réserve. La dernière assemblée des délégués avait accordé un crédit de 10 000 fr. en vue du développement du Secrétariat ; grâce au résultat favorable de l'exercice, on a pu couvrir les frais supplémentaires sans toucher à ce crédit.

M. *von Gugelberg, ingénieur*, signale, comme reviseur des comptes, le soin extrême qui a présidé à l'établissement de toute la comptabilité. La fortune a rapporté 4 % en moyenne ; elle peut donc être considérée comme bien placée. Les reviseurs des comptes recommandent de soumettre, à l'examen bienveillant des sections et du Comité central, les cas de démissions qui pourraient avoir des raisons financières. Le Comité central pourrait aussi étudier s'il ne serait pas indiqué de conclure, en faveur des employés, un contrat de retraite auprès d'une société d'assurances, en tirant parti du fonds de pension existant ; les employés pourraient y contribuer le cas échéant par des versements correspondants. Les fonds *Geiser* et *Robert Winkler* figurent aux comptes par leur valeur nominale, tandis que le cours effectif est inférieur. Faute d'être alimenté, le fonds pour la maison des ingénieurs et des architectes diminue chaque année ; c'est regrettable ; le Comité central devrait étudier s'il ne serait pas possible de construire actuellement cette maison, ne fût-ce que pour donner le bon exemple de la création de travail. Peut-être aussi pourrait-on s'entendre à ce sujet avec d'autres associations, ou, éventuellement, acheter un immeuble convenable, ce qui ne représenterait sûrement pas un mauvais placement de notre capital. La Suisse est peut-être le seul Etat d'Europe qui ne possède pas encore sa Maison des ingénieurs, et la création de cette maison ne pourrait qu'ajouter au prestige des professions techniques.

M. Rölli, ingénieur, se demande s'il ne serait pas possible d'améliorer le rapport entre les dépenses et les recettes. Les sections ont de nouveau été sollicitées d'accorder des subventions à l'entreprise de la « Maison bourgeoise » ; il semblait indiqué d'augmenter plutôt la subvention prise sur le compte général, pour en décharger les sections.

M. Vischer, président, répond que le rapport des dépenses aux recettes ne permet aucune conclusion, parce que le Secrétariat n'est pas une entreprise ; son devoir est de satisfaire aux exigences qui lui sont imposées. La « Maison bourgeoise » jouit d'une grande considération dans les cercles techniques et devant l'opinion ; elle mérite que la Société fasse un dernier effort pour terminer dignement cette œuvre.

M. Fritzsche, ingénieur, pense aussi que les sections doivent encourager l'occasion de travail que représente la « Maison bourgeoise ». Il faut lui assurer les fonds nécessaires pour terminer l'ouvrage pour le jubilé centenaire. La Section de Zurich a décidé de verser la subvention demandée.

Les comptes de 1935 sont, là-dessus, approuvés à l'unanimité, à mains levées.

Budget pour 1936. — *M. A. Sutter, ingénieur*, remarque que l'approbation à donner au budget comportera la fixation de la cotisation à 12 fr. Malgré les exigences croissantes imposées à la *S. I. A.* et à son Secrétariat, on a évité une augmentation de la cotisation des membres. Le Comité central espère se tirer d'affaire avec son budget. Le commentaire annexé à l'ordre du jour contient également les explications nécessaires. — Le budget est adopté à mains levées. *(A suivre).*

Possibilités de travail à l'étranger.

La S. I. A. dans le cadre de l'action poursuivie de concert avec la Société suisse des Entrepreneurs, a fait étudier, sur place, les conditions du marché de la construction en Palestine, Syrie et Yougoslavie. On peut avoir communication, au secrétariat de la S. I. A., des rapports des ingénieurs qui ont été délégués dans ces pays.

Un autre ingénieur partira prochainement pour la Perse, mandaté par les Associations susdites, pour étudier à fond, au cours d'un séjour prolongé, les possibilités de travail intéressant les professions techniques.

D'autre part, la S. I. A. vient de recevoir d'une Société en Perse le mandat de lui procurer, d'urgence, 1 géomètre, 5 ingénieurs civils et 3 architectes. Les intéressés sont priés de s'adresser immédiatement soit au Service technique suisse de placement, *soit au Secrétariat de la* Société suisse des ingénieurs et des architectes, *à Zurich.*

BIBLIOGRAPHIE

L'analyse mécanique, par *H. Gessner*, docteur ès-sciences, ingénieur chimiste au Laboratoire fédéral d'essais des matériaux annexé à l'Ecole polytechnique fédérale. Traduit de l'allemand par *J.-Ph. Buffle*, docteur ès sciences, ingénieur chimiste diplômé de l'Université de Genève ; préface de M. *Maurice Lugeon*, professeur à l'Université de Lausanne. — XVI-270 pages (13/21 cm), avec 107 figures. 1936. Relié 58 fr.; br. 48 fr. — Dunod, éditeur.

Il y a longtemps qu'en agrologie on apprécie l'aide précieuse apportée par l'analyse mécanique qui, en permettant la mesure des grains d'un sol donne, simultanément avec l'analyse chimique, le moyen d'estimer exactement la valeur agricole d'une terre.

Ce n'est que beaucoup plus récemment, par contre, qu'on s'est aperçu, dans les industries utilisant des systèmes dispersés tels les argiles, les sables, les ciments, etc..., que la connaissance des dimensions des granules constituant ces systèmes avait une grande importance, certaines propriétés essentielles étant directement liées à la grosseur du grain.

Or, il n'existait jusqu'à présent aucun traité spécialisé en langue française exposant en détail la théorie et la pratique du classement des systèmes dispersés. La traduction française de l'ouvrage classique du *Dr Gessner* vient aujourd'hui combler cette lacune.

Contenant de nombreuses figures, tables et graphiques, ce volume donne une série très complète de références bibliographiques permettant de remonter aux mémoires originaux. Il rendra de grands services à tous ceux pour lesquels la détermination de la grandeur des particules d'une poudre, d'une suspension ou d'un autre système analogue est nécessaire. Les agronomes, les cimentiers, les céramistes, les briquetiers, les fabricants de vernis, les fabricants d'alumine, ainsi que tous ceux qui s'occupent de géologie théorique ou appliquée y trouveront un auxiliaire indispensable.

Verein schweiz. Maschinen-Industrieller. — 52. Jahresbericht des Vorstandes. Une brochure (15/21 cm), de 88 p.

Cette publication annuelle, toujours si sûrement et minutieusement documentée qu'elle constitue un instrument d'information d'une grande valeur sur l'évolution industrielle et économique de la Suisse, contient cette année, notamment, ne étude très fouillée sur le trafic de compensation de la Suisse avec l'étranger.

S. T. S. Schweizer. Technische Stellenvermittlung
Service Technique Suisse de placement
Servizio Tecnico Svizzero di collocamento
Swiss Tecnical Service of employment

ZURICH, Tiefenhöfe 11 - Tél. 35.426. - Télégramme: INGÉNIEUR ZURICH

Gratuit pour tous les employeurs.

Nouveaux emplois vacants :

Maschinen-Abteilung.

303. *Dipl. Ingenieur*, ev. Techniker für die Montage und Ueberwachung des gesamten Maschinenparkes einer grossen Baumaterialienfabrik in britisch Südafrika. Dauerstelle, ohne bezahlte Reise. Englisch Bedingung.

309. *Dipl. Maschinen- oder Elektro-Ingenieur* (ETH) mit mindest 4-jähriger Praxis, vorwiegend konstruktiv, per 1. Oktober. Deutsch und französisch. Alter ca. 30 Jahre.

323. Jüngerer *Chemiker* zur Leitung einer Kunstseidefabrik im Ausland.

301. *Ingenieur* oder Techniker für Reisetätigkeit in der deutschen Schweiz, für elektrische Apparate und Messwerkzeuge.

Bau-Abteilung.

194. Junger *Eisenbeton-Ingenieur* oder Techniker, guter Statiker. Dauerstelle, Zentralschweiz.

200. *Statiker* für Eisenbetonbau, mit Erfahrungen im Hoch- und Brückenbau. Vorübergehend. Ing.-Bureau Ostschweiz.

202. *Dipl. Ingenieur*, Spezialist auf dem Gebiete des Eisenbetonbaues. Ing.-Bureau Westschweiz.

206. *Eisenbeton-Ingenieur*, versierter Statiker mit Erfahrungen im Betonbrückenbau. Vorübergehend. Ing.-Bureau Ostschweiz.

CARNET DES CONCOURS

Construction d'un bâtiment administratif et aménagement de ses abords, à Lausanne.

Peuvent participer à ce concours :

a) Les architectes bourgeois de Lausanne, quelle que soit leur résidence ; *b*) les architectes de nationalité suisse, régulièrement domiciliés à Lausanne depuis quatre ans au moins.

Jury : MM. Gaillard, directeur des Travaux de la Ville de Lausanne ; Maret, syndic de Lausanne ; Braillard, architecte, conseiller d'Etat, à Genève ; Bernoulli, architecte, à Bâle ; Guyonnet, architecte, à Genève. *Suppléants :* MM. Hausamann, architecte, La Chaux-de-Fonds ; Weiss, conseiller municipal, à Lausanne. — Terme : 15 septembre 1936.

Récompenses : Fr. 6000, pour être répartis en 4 ou 5 prix.

Des démarches ont été faites auprès de l'Etat de Vaud et de la Confédération afin d'obtenir une subvention sur les fonds consacrés à la lutte contre le chômage. Elle sera affectée à l'achat d'un certain nombre de projets non primés, mais qui présentent cependant quelque valeur.

Programme, moyennant Fr. 10, par le Bureau du Plan d'extension, Escaliers-du-Marché, à Lausanne.

Concours d'émulation

organisé par l'Ecole cantonale de dessin et d'art appliqué, à Lausanne, avec la collaboration du Groupe des architectes de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Ouvert aux élèves de l'Ecole cantonale de dessin et d'art appliqué et aux dessinateurs, apprentis, élèves architectes et décorateurs, aux artisans domiciliés dans le canton de Vaud et âgés de moins de 30 ans. Il comprend deux catégories : *A*. Une cure, avec salle de paroisse ; *B*. Retour d'un hall sur 2 niveaux.

Récompenses : Fr. 600 sont mis à la disposition du Jury pour récompenser les meilleurs projets des deux catégories.

Les concurrents qui auraient déjà obtenu un premier prix dans les concours précédents seront classés, mais hors concours.

Jury : le Directeur de l'Ecole cantonale de dessin et d'art appliqué ; M. H. von der Muhll, président du Groupe des architectes ; M. Georges Mercier, architecte ; M. Casimir Reymond, sculpteur ; M. H. Bischoff, artiste-peintre ; M. J.-J. Mennet, artiste-décorateur ; M. J.-P. Vouga, architecte.

Terme : 24 septembre 1936.

Le programme de ce concours est délivré par le concierge de l'Ecole cantonale de dessin, place de la Riponne 3, à Lausanne.

NOUVEAUTÉS — INFORMATIONS DIVERSES — AFFAIRES A L'ÉTUDE

Régie : ANNONCES SUISSES S. A., à Lausanne, 8, Rue Centrale (Pl. Pépinet) qui fournit tous renseignements.

Installations "Autophon".

L'activité d'« Autophon S. A. » s'est toujours particulièrement portée sur les problèmes spéciaux du domaine des installations à courant faible, provoqués par les besoins de l'industrie et des administrations. Versée de longue date dans la *téléphonie* et la *signalisation* et ayant à sa disposition des laboratoires bien équipés pour les études dans le domaine de *l'amplification*, elle est spécialement apte à trouver des solutions pratiques à maints problèmes délicats.

« Autophon S. A. » fabrique pour l'Administration des postes et télégraphes des *stations téléphoniques*, ainsi que des commutateurs principaux et auxiliaires. Elle est spécialisée dans l'*établissement et le montage d'installations de téléphones* de tous genres, y compris les *installations fédérales*.

Les *installations de signalisation lumineuse* conviennent particulièrement à l'appel silencieux de personnes. Elles évitent les bruits désagréables provoqués par l'emploi de sonneries ou d'autres signaux acoustiques et sont donc utilisées de préférence dans les cliniques, hôtels et entreprises industrielles. Malgré la simplicité remarquable de leur conception, les *signaux lumineux Autophon* sont d'un fonctionnement absolument assuré. La seule pression sur un bouton, se trouvant à portée de la personne qui appelle, allume une lampe provoquant simultanément un faible signal acoustique qui doit éveiller l'attention de la personne recherchée.

Les *installations de signalisation par chiffres lumineux* se prêtent admirablement à la recherche de personnes dans les établissements de grande étendue. Il est même possible de transmettre des ordres au moyen d'un signal arbitraire. Les installations de signalisation par chiffres, *système Autophon*, comportent un dispositif d'émission, un dispositif de commande et, enfin, des tableaux de signalisation avec vitres dépolies sur lesquelles les chiffres sont projetés au moyen d'un dispositif électro-optique. L'exécution des tableaux peut s'adapter à tout entourage.

Les *horloges électriques* nous donnent partout l'heure exacte. Dans les hôpitaux, sanatoria, administrations et entreprises industrielles les horloges électriques « Autophon » forment donc une partie importante des installations à courant faible.

« Autophon S. A. » fabrique également des *installations d'avertissement d'incendie et d'alarme*, en communication directe avec les centrales municipales de la police ou des pompiers. Des avertisseurs d'incendie spéciaux, fonctionnant automatiquement, sans l'intervention d'une personne, dès que la température dépasse un certain degré, annoncent le feu avant qu'il ait le temps de se propager.

Les *amplificateurs Autophon* se prêtent particulièrement à la *retransmission de la télédiffusion, de la musique de gramophone et par microphone*, à l'occasion de manifestations sportives ou autres, ainsi que dans les hôtels, restaurants, cliniques, sanatoria et hôpitaux.

Les *appareils de radio et de télédiffusion* que la maison Autophon S. A. fabrique dans ses usines de Soleure sont réputés à juste titre. L'année dernière, plus de 50 % des auditeurs de télédiffusion se sont décidés pour un appareil AUTOPHON.

Lausanne. — Imprimerie La Concorde.